MANIOC.org
Médiathèque Michel-Crépeau
Communauté d'agglomération de La Rochelle

MAPLOC.org
Médiathèque Michel-Crépeau
Communauté d'agglomération de La Rochelle

ANTOC.org
Médiathèque Michel-Crépeau
Communauté d'agglomération de La Rochelle

MANIOC.org
Médiathèque Michel-Crépeau
Communauté d'agglomération de La Rochelle

5721
2422

RAPPORT

ET

PROJET DE DÉCRET,

AU NOM DES COMITÉS DE COMMERCE ET DES COLONIES RÉUNIS,

Sur les secours à envoyer à Saint-Domingue ;

Par M. JOURNU-AUBER, député du département de la Gironde,

Le 10 Février 1792, quatrième année de la liberté,

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

MESSIEURS,

Vous avez entendu les gémissemens des commissaires de Saint-Domingue, & les réclamations des députés des différentes villes de commerce ; tous vous supplient de donner un moment d'attention aux malheurs inouis qui s'accumulent sur cette terre in-

MANIOC.org
Médiathèque Michel-Crépeau
Communauté d'agglomération de La Rochelle

fortunée : ils vous demandent des ſecours ; vous avez accueilli leurs plaintes, & vous avez chargé vos comités de commerce & des colonies réunis, d'en faire l'examen & de vous en rendre compte.

Déja un grand rapport, dont cette matière ne fait qu'une partie, vous a été préſenté par votre comité colonial ; mais celui-là eſt un travail général comme vous l'aviez exigé, qui retraçant pas-à-pas tous les événemens, & marchant de front avec eux, ne peut être terminé, ni le projet être diſcuté, tant que les diſſenſions continuent, & que les inſurrections ſe renouvellent, tant que nous n'arriverons pas au terme deſiré de cette guerre domeſtique, qui préſente tous les jours de nouveaux phénomènes.

Il paroît même aujourd'hui certain que, ſi vous aviez porté un décret en décembre, comme on vous en a ſollicité, il eût été différent de celui que vous ferez dans le cas de rendre.

Peut-être reconnoîtrons-nous bientôt, que les malheurs de Saint-Domingue ne ſont pas les effets d'une ſeule cauſe ; qu'ils ont plus d'analogie qu'il n'en a paru d'abord avec les troubles de la Martinique ; qu'ils ſont dus à un projet de même nature : mais plus long-temps voilé, mais conduit différemment à raiſon de la diſparité des lieux, & de la différence d'énergie entre les agens chargés de l'exécution.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſage, il eſt prudent d'ajourner une diſcuſſion auſſi importante juſqu'à l'arrivée des éclairciſſemens que vous devez attendre, d'un jour à l'autre, des commiſſaires civils.

Vos deux comités réunis n'ont eu à s'occuper en ce moment que des ſecours ſollicités ; on vous demande des ſecours grands, & des ſecours promts ; ils ſont de deux claſſes.

Dans la première ſont compris les objets de ſubſiſtance, de vêtement, & les moyens de mettre à l'abri des injures de l'air mille & mille infortunés de tout ſexe & de toute couleur, dénués de toute reſſource.

La ſeconde claſſe a rapport au rétabliſſement des habitations, des magaſins, des embarcadaires incendiés, & à la fourniture d'uſtenſiles & effets néceſſaires pour remettre en vigueur, le plutôt poſſible, toutes les branches de l'induſtrie coloniale.

Vos comités n'ont pas beſoin de rappeler à votre juſtice ce principe inconteſté dans les gouvernemens même les plus arbitraires, que sûreté & protection ſont dues à tous les individus ralliés ſous leur pavillon. C'eſt, en effet, ſur la baſe même du pacte ſocial que repoſe le droit de chaque contrée de l'Empire, d'être dans ſa détreſſe ſecourue par toutes les autres, à charge de réciprocité.

Il n'y a donc aucun doute à former ſur la queſtion de ſavoir, ſi la colonie de Saint-Domingue ſera ſecourue, ou ſi elle ne le ſera point ; il ne peut y avoir d'incertitude que ſur l'époque, ſur les moyens & ſur leur étendue.

Tant qu'une paix ſolide n'aura pas mis fin aux calamités qui ſe ſuccèdent dans cette iſle ; tant que les torches enflammées menaçent Saint-Marc, & d'autres villes du même ſort qu'a ſubi le Port-au-Prince, on ne peut, ni en évaluer les dommages, ni calculer l'étendue des ſecours qu'il convient d'y envoyer. Auſſi vos comités n'ont pas cru qu'on pût adopter les évaluations produites par les commiſſaires de Saint-Domingue. Leur douleur & les malheurs de leurs frères peuvent les leur avoir fait exagérer ; la ſituation actuelle des finances publiques impoſe, je ne dis pas ſeulement à votre généroſité, mais

même à votre juſtice, des limites ſi étroites, que c'eſt un motif de plus d'attendre (pour ne rien haſarder) les états circonſtanciés qui ſeront envoyés de la colonie même, ſoit par l'Aſſemblée générale, ſoit par les agens du pouvoir exécutif & les commiſſaires civils. Juſque-là il eſt impoſſible de prendre avec ſageſſe un parti définitif.

Mais, en même temps, il ſeroit inhumain, il ſeroit indigne de vous, de ne pas prendre ſur-le-champ des meſures proviſoires pour arracher nos frères au malheureux état de dénuement & de ſouffrance dans lequel ils gémiſſent, dans lequel ils murmurent, peut-être, en expirant, contre nos lenteurs trop prolongées.

Ne vous y trompez pas, Meſſieurs, ce n'eſt point une exagération, il y a de quoi frémir ſur les effets de la famine dont St.-Domingue eſt menacé; vous pouvez en juger d'ici vous mêmes.

La guerre civile, les brigandages, les incendies, ont conſommé en quelques mois, dans la partie du Nord, les reſſources d'une année pour la nourriture des blancs & des nègres. Dans l'état ordinaire des choſes, ceux-ci ne font uſage, pour ainſi dire, ni de farine, ni de légumes importés par le commerce; les racines & les fruits indigènes, qu'ils ſont tenus de cultiver eux-mêmes, ſuffiſent à leur ſubſiſtance. En ce moment les terres qu'ils ont abandonnées, reſtées ſans culture, n'offrent plus les reſſources accoutumées; ainſi les individus de toute couleur, forcés de recourir aux comeſtibles du dehors, donneront lieu à une diſette d'autant plus certaine, que le nombre des armemens a diminué & diminuera néceſſairement encore : c'eſt le réſultat inévitable de la défiance des armateurs incertains d'être payés de leurs envois, ou

ruinés en partie par les effets directs ou indirects du bouleverſement de la colonie.

Ainſi, par une fatalité la plus inquiétante, tandis que d'un côté les beſoins augmentent audelà de toute proportion connue, de l'autre les reſſources diminuent, & ſont plus foibles qu'elles ne l'ont jamais été.

Il eſt donc également prouvé qu'il faut des ſecours, & que vous devez les faire partir le plutôt poſſible.

Vos ennemis, Meſſieurs, c'eſt-à-dire ceux de la conſtitution, ceux du bonheur public, attentifs à la déciſion que vous allez porter, épiant toutes vos démarches pour les calomnier, eſpèrent que vous différerez encore ce ſecours ſi néceſſaire. Déjà leur malveillance, ne négligeant aucun moyen d'exciter des mécontentemens, & de provoquer des troubles, répand dans les villes de manufacture, & dans les départemens maritimes (qui doivent leur aiſance au commerce & au revenus des colonies) que l'Aſſemblée nationale eſt indifférente au ſort de nos poſſeſſions d'Amérique, & qu'indignée contre l'orgueil des blancs, elle les abandonnera ſans regret à tous les maux qu'ils ſe ſont attirés, comme ſi dans ce malheur commun les blancs ſouffriroient ſeuls de toutes les privations! comme s'il n'eſt pas plus vraiſemblable que dans cette extrême détreſſe les mulâtres & les nègres ſeroient encore plus à plaindre! Mais impaſſible comme la loi, inſenſible à de vaines ſatires, l'Aſſemblée nationale déjouera encore ſes ennemis dans cette occaſion; elle ne leur donnera pas le plaiſir perfide d'un triomphe qu'ils ont annoncé trop tôt.

Faut-il, parce qu'on a cru devoir ſuſpecter le patriotiſme de telle ou telle paroiſſe de St.-Domingue, parce que l'Aſſemblée générale de Saint-Marc a dé-

mérité de la patrie, parce que quelques individus égarés se sont portés à des excès criminels, faut-il que toute la population de la plus précieuse colonie de l'univers gémisse, & soit exposée à périr pour les erreurs d'un petit nombre ? Et quand même la majorité seroit coupable de toutes les inculpations contradictoires accumulées sur elle, votre humanité ne pourroit l'abandonner à toute son infortune

De grands crimes sans doute ont été commis ; plus les conséquences en ont été désastreuses, plus il importe au maintien de la constitution que les loix soyent vengées.

Il est doux sans doute à des cœurs généreux de pardonner même à leurs ennemis ; l'assemblée constituante s'est peut-être trop livrée à ce penchant si naturel aux Français, mais trop long-temps une indulgence dangereuse a suspendu le glaive de la justice : nos ennemis se prévalent partout d'une impunité plus funeste que n'eût pu l'être la plus rigoureuse observation de tous les décrets. Ce n'est point en épargnant les vrais coupables qu'on cimente une révolution, & qu'on imprime aux lois ce caractère imposant, qui leur assure respect profond & soumission entière. On ne sauroit trop répéter aux législateurs, que si le secret de la durée de leur ouvrage est dans l'excellence & la douceur de leurs lois, il est essentiellement aussi dans la fermeté de leur exécution.

Ainsi, vous ne laisserez pas impunis les monstres qui, comme de concert, se sont fait un jeu d'arroser de sang humain toutes nos colonies ; mais vous ne fermerez pas vos cœurs à des maux que vous pouvez, que vous devez soulager.

Vos comités ont pensé que vous leur permettriez quelques observations succintes sur les colons & sur

les colonies, vû que nombre de bons concitoyens, induits à erreur par des instigations dont leur loyauté ne s'est pas méfiée, ont conçu de fausses opinions qu'il importe de ne pas laisser propager.

Ceux que ces objets politiques occupent pour la première fois, nous demandent : quels sont donc ces habitans blancs des colonies, que poursuit une si forte prévention ? Est-ce une caste avilie ? Est elle issue du sang féroce des *Pizarre* & des *Cortez*, qui ont dépeuplé l'Amérique ? Non, ce sont nos parens, nos frères, nos neveux, nos associés ; & même par un mouvement de circulation alternative, tantôt en France, tantôt en Amérique, ils sont le plus souvent au milieu de nous, comme plusieurs de nous sont fréquemment au milieu d'eux ; c'est donc une partie inhérente de la nation, ce sont tous nos compatriotes, c'est nous-mêmes.

Par quelle fatalité donc, lorsqu'on s'attendrit tous les jours sur le sort des peuples lointains, inconnus ou barbares, se déchaîne-t-on si fort contre les habitans de Saint-Domingue ?

C'est parce que, dit-on, ils ne veulent pas abjurer un préjugé inhumain qui les déshonore ; & c'est ainsi qu'on flétrit, sans examen, plus de quarante mille Français pour les erreurs d'un petit nombre.

Les habitans des villes, à la vérité, ne sont pas tous sans reproche, sur-tout ceux qui, rebut de l'Europe, surchargent la colonie de leur oisiveté & de leurs vices. Mais sont-ce là les vrais colons ? Les cultivateurs ? Voyez ceux-ci à la tête de leurs ateliers comme des des pères de famille entourés de leurs enfans, tout occupés de leur bien-être en santé, & d'adoucir leurs souffrances durant leurs maladies. Que de sacrifices n'ont-ils pas faits, & ne sont-ils pas prêts à faire encore, pour ramener la paix & la tranquillité publique ?

Auſſi en a-t-on vu, dans ces momens de carnage, pour qui leurs eſclaves ont donné leur vie ſans regret, afin de préſerver, diſoient-ils, *leur bon maître* du fer des brigands; ſi ce n'eſt pas général, il y a du moins une multitude de dignes habitans, tout auſſi humains que nos philanthropes.

J'invoque donc pour eux, non votre clémence, mais votre juſtice; & vous la leur devez.

Je m'indigne autant que tout autre d'un préjugé odieux qui, au mépris des droits de la nature, refuſe, pour ainſi dire, le caractère d'homme à celui qui nous doit ſon exiſtence; mais ce cri de l'humanité ne nous a-t-il pas fait trop précipiter notre jugement? La différence des lieux, des climats & des hommes, permet-elle de les aſſujettir indiſtinctement à un régime uniforme, ſans du moins quelques précautions graduelles? On peut ſans doute, par de bonnes lois, hâter les progrès de la raiſon, comme ceux de l'eſprit public; mais tout bruſquer, c'eſt tout compromettre: car on ne réforme pas en un jour le cœur humain par un décret.

Cependant déja ce vicieux état des choſes change à vue d'œil; l'intérêt & le beſoin de la paix ramènent tous les jours aux bons principes nombre de ces blancs dont la ſenſibilité étoit reſtée muette.

Je dis plus, je peux aſſurer aujourd'hui que ſi l'ariſtocratie a parmi eux des ſuppots forcenés, la majorité eſt cependant dévouée à la conſtitution. Déja même cette majorité blâme & réprouve les manœuvres imprudentes de la ſociété de leurs frères de Paris. Attachons-nous donc les vrais colons, ces planteurs paiſibles qui dédaignent l'intrigue pour s'occuper de la culture; témoignons leur plus de confiance: car ce ne ſera jamais par des ſoupçons & par des injures qu'on regagnera des cœurs ulcérés; ce n'eſt plus par

l'empire de la force, mais par celui du ſentiment, & par l'attrait d'un intérêt réciproque, qu'on peut s'attacher des hommes qui connoiſſent tous leurs droits, & dont nous ſommes ſéparés par dix-huit cent lieues de mer.

Si nous ſommes tous frères, ſi les mulâtres ſont nos enfans, réuniſſons-nous donc d'opinion, de ſentiment & de forces; ou craignons que profitant de nos diviſions, après les avoir excitées, une politique perfide nous en rende tous les victimes.

Les colonies françaiſes ont ſans doute beſoin de la métropole, mais la métropole a auſſi beſoin de ſes colonies, & jamais ce beſoin ne ſe fit ſentir auſſi impérieuſement qu'aujourd'hui, aujourd'hui où la richeſſe de leurs productions ſera une de nos principales reſſources pour faire rentrer ſucceſſivement notre numéraire dans le royaume, aujourd'hui où ayant renoncé à l'ambition des conquêtes, nous devons plus que jamais conſerver nos moindres poſſeſſions, & flétrir même quiconque oſeroit propoſer d'en élaguer la plus petite partie.

Qu'un miniſtre de Louis XV ait oſé dire que la France n'a pas beſoin de colonies, qu'il ne lui faut que des laboureurs & des ſoldats, c'eſt croyable; c'étoit digne de l'inſouciance du maître, & de l'ignorance du favori. De tels ſyſtèmes peuvent cependant intéreſſer les méditations des philoſophes; mais laiſſons leur imagination créer des peuples à leur gré pour les tranſporter dans l'âge d'or. Aujourd'hui le développement de mille paſſions, l'empire des innombrables beſoins qui nous maîtriſent, ne nous permettent point d'aſpirer à une perfection idéale, parce que nous ne ſommes pas les maîtres de nous iſoler.

Entourés de puiſſances commerçantes & maritimes qui connoiſſent bien tout le prix des colonies, ſi par

un ſyſtême inſenſé nous perdions le nôtre, nous deviendrions bientôt leurs tributaires, à moins que toutes les nations ne renonçaſſent également aux leurs; à moins que par un concert unanime elles brûlaſſent toutes en même temps tous leurs vaiſſeaux; mais au défaut de la réaliſation de ce rêve philoſophique, la perte de nos colonies ſeroit néceſſairement ſuivie de la perte de notre commerce & de la ruine de nos commerçans: or ſans un commerce maritime, pépinière de gens de mer, il ne peut exiſter de marine militaire; or depuis qu'on a imaginé de faire floter des citadelles, quiconque eſt maître de la mer eſt auſſi le maître de la terre: ainſi dominés par des nations rivales, réduits à un état paſſif de défenſe, nous ſerions forcés d'hériſſer nos côtes de fortereſſes, pour nous garantir de ces invaſions trop mémorables des neuf & dixième ſiècles.

Les partiſans du ſyſtême contraire prétendent que par notre agriculture mieux ſoignée, nos arts paiſibles perfectionnés, notre population moins prodiguée, nous acquererions à la longue (quoique renfermés dans nos limites), une force plus réelle, une conſiſtance plus ſolide, & tellement impoſante, qu'invincibles ſur nos foyers, nous deviendrons les modérateurs & les arbitres de l'Europe. Cela peut être; mais s'il doit en coûter un demi-ſiècle de contrariétés & de privations, la génération préſente ne peut que repouſſer ces eſpérances imaginaires; vû que d'ici là, humiliés de l'opulence de nos voiſins, tourmentés par toutes les fantaiſies que notre pauvreté ne nous permettroit plus de ſatisfaire, nous nous croirions les plus malheureux des hommes, nous maudirions ce ſtoïciſme inſupportable & incompatible avec notre caractère. Non, non, Français, connoiſſez vous mieux vous-mêmes; il vous faut comme aux Athéniens d'autres jouiſſances qu'aux Spartiates!

Vous avez entendu le peuple prononcer fortement qu'il met le ſucre & le café au rang de ſes premiers beſoins; ainſi, bien loin de nous mettre dans le cas d'acheter ces denrées à nos voiſins, il faut tout faire pour les entretenir dans l'habitude & la néceſſité de les recevoir de nous: c'eſt par là, comme par le beſoin de nos vins, de nos eaux-de-vie & autres objets d'exportation qu'ils favoriſent, pour ainſi dire, malgré eux, notre agriculture, qu'ils entretiennent nos ateliers, qu'ils donnent du ſervice à nos marins, du travail à nos ouvriers; c'eſt enfin par-là que ſont vivifiés tous les genres d'induſtrie que la privation de nos colonies frapperoit d'une inertie mortelle.

Vous preſſentez, Meſſieurs, par l'importance que vos comités attachent à la proſpérité de ces poſſeſſions lointaines, & par le tableau de la pénurie où ſont en ce moment nos freres de Saint-Domingue, qu'il va vous être propoſé de leur accorder des ſecours très-prompts.

Mais reſponſables à vos commettans de l'emploi des deniers publics, vous modérerez les mouvemens de votre bienfaiſance, vous vous refuſerez à des libéralités priſes ſur les ſacrifices que fait le peuple pour l'acquittement de ſes impoſitions.

Pluſieurs départemens, où la contrariété des ſaiſons a fait perdre les récoltes, pourroient avec autant de droit que la colonie demander des dédommagemens & des ſecours : ainſi vous ne vous permettrez pas de faire des dons ; les propriétaires même de Saint-Domingue, accoutumés à une opulence qu'il ſe plaiſent à s'exagérer à eux-mêmes, ne voudroient pas recevoir des ſecours à ce titre; & cependant l'expérience doit faire craindre que le plus grand nombre ne fût pas très-exact à s'acquitter aux époques des

rembourſemens, ſi l'on négligeoit de prendre des meſures rigides pour la sûreté de la rentrée des avances.

Il eſt cependant un objet non-ſuſceptible de rembourſement ; c'eſt la médiocre dépenſe qu'exigera l'envoi de charpentiers & couvreurs, qu'il eſt néceſſaire de défrayer, juſqu'à ce qu'ils ſoient employés à la ſolde des particuliers ; ſur quoi on a obſervé qu'au lieu d'armer des corvettes pour exercer les élèves de la marine, il conviendroit en cette occaſion d'armer deux flutes ou gabarres qui ſerviroient à deux fins, celle d'exercer la jeuneſſe, & celle de tranſporter les ouvriers.

Contrariés par la néceſſité d'une économie ſévère, vos comités ſe ſont reſtreints à ne voter qu'un ſecours proviſoire, & hors de toute proportion avec l'immenſité des beſoins, puiſqu'il ne s'agit d'abord que de trois millions à titre de prêt. Mais ils ont penſé que pour arriver plus sûrement au but deſiré, il convient, indépendamment de trois millions à envoyer de France, de négocier avec les États-Unis, pour obtenir un crédit de cinq millions, à valoir ſur la créance nationale, applicable à des achats de beſtiaux, bois de charpente & autres objets de néceſſité première, compris dans la première claſſe de la diviſion que nous avons indiquée plus haut, ſauf les objets manufacturés pour vêtement & pour tout autre emploi, qui, d'après les vrais principes & les lois antérieures, mais conſervées, ne doivent être fournies que par la métropole.

En ce moment où pluſieurs branches de notre commerce languiſſent par le concours de pluſieurs cauſes, il ſeroit moins que jamais propoſable d'autoriſer l'introduction des produits de l'induſtrie étrangère, non plus que l'exportation directe des denrées coloniales. Toutes les avances, tant d'Europe que

d'Amérique, devront être réparties aux colons des différentes parties ravagées ou incendiées, proportionnellement aux dommages soufferts, d'après les états qui seront formés par des commissaires à la nomination des Assemblées provinciales du Nord & de l'Ouest, mais sous l'inspection du Pouvoir exécutif, qui doit rester chargé de faire prendre les mesures les plus propres pour en assurer le remboursement, en adoptant une forme telle que la Colonie entière peut en être garante & solidaire ; condition qui ne peut déplaire à ceux qui n'ayant pas souffert, ne participent pas à ces secours, puisque le sur-haussement des prix de leur récolte les dédommage au-delà de leurs vœux.

Vos comités m'ont chargé de vous présenter encore une observation importante, c'est que ce secours, (fût-il même plus considérable) n'est pas un sacrifice pour la nation; car, comme prêt, ce n'est qu'une privation temporaire pour le trésor public; & comme moyen de restauration des établissemens détruits, c'est un nouveau germe de prospérité, qui, confié à une terre féconde, va donner des produits au centuple; en effet, ces fruits coloniaux, qui par la détresse des cultivateurs seroient restés dans le sein de la terre, arriveront dans nos ports, y ranimeront l'activité, y répandront des soulagemens dans une infinité de familles accoutumées à n'avoir pas d'autres moyens de subsistance ; d'ailleurs les seuls droits de douane qu'il supporteront, compenseront les intérêts des sommes avancées.

Si, cependant, quelqu'un croyoit devoir proposer de nouveaux délais pour mieux connoître toute l'étendue du mal, avant d'en appliquer le remède je lui réponds d'avance que ce n'est pas dans le moment où un édifice est en proie aux flammes, qu'on

recherche les cauſes & les auteurs de l'incendie ; on vole au ſecours des malheureux prêts à périr, & ce n'eſt qu'après les avoir ſauvés, & après avoir éteint le feu, qu'on délibère ſur la punition des coupables.

Enfin, Saint-Domingue eſt dans la plus déplorable poſition ; cette Iſle, hier ſi floriſſante, eſt aujourd'hui inondée de ſang & couverte de cendres.

Trois cents ſucreries brûlées ; dix-huit cents caſeteries dévaſtées ; les ouvriers qui les fertiliſoient, fugitifs, ou maſſacrés, ou devenus des bourreaux ; les magaſins d'une grande ville d'entrepôt incendiés & détruits ; pluſieurs autres à la veille de ſubir le même ſort ; la famine, la contagion, & tous les maux qui marchent à leur ſuite, menaçant ceux que le fer ou le feu n'ont pas frappés ; tel eſt l'état actuel de cette île malheureuſe : peſez.... & jugez.

Voici le projet de décret que vos deux comités vous propoſent, après en avoir conféré avec celui de l'ordinaire des finances.

DÉCRET D'URGENCE.

L'Aſſemblée nationale, ouï le rapport de ſes comités de commerce & des colonies réunis, conſidérant que les calamités qui affligent la colonie de St-Domingue, & les beſoins preſſans qu'elle éprouve néceſſitent des ſecours prompts, décrète qu'il y a urgence.

DÉCRET DÉFINITIF.

Après avoir décrété l'urgence, l'Aſſemblée nationale décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Le pouvoir exécutif fera inceſſamment l'approvi-

ſionnement & l'envoi pour Saint - Domingue des objets les plus néceſſaires pour les ſecours des ſubſiſtances, ſoit pour la reſtauration des manufactures, juſqu'à la concurrence de trois millions, laquelle ſomme ſera fournie par les commiſſaires de la tréſorerie nationale, ſur les ordonnances du miniſtre de la marine, & elle ſera remplacée par la caiſſe de l'extraordinaire.

II.

Il ſera également autoriſé à traiter avec les Etats-Unis pour en obtenir un crédit de cinq millions à valoir ſur la créance de la nation; & ce, pour extraire de leur pays (ſur les demandes qui en ſeront faites par les commiſſaires civils) une valeur égale en vivres & objets dont l'importation a été autoriſée par l'arrêt du conſeil du 30 août 1784, en ſe conformant également à toutes les diſpoſitions de la même loi relativement à l'exportation des produits de la colonie.

III.

Il prendra les meſures les plus équitables pour la répartition de ces avances, & les plus propres à en aſſurer le rembourſement en trois termes, année par année, dont la première commencera dans trois ans, ſous la garantie & la reſponſabilité de la colonie, ſelon telle forme qui ſera jugée la plus convenable à la déciſion des commiſſaires civils.

IV.

L'état général de tous ces prêts évalués en numéraire, ſera imprimé, publié & affiché dans toute la colonie, avec les noms des débiteurs.

242

V.

Le pouvoir exécutif fera paſſer inceſſamment à St-Domingue, par les moyens les plus économiques, trois cents charpentiers ou autres ouvriers dont les frais de tranſport ſeront ſupportés par la nation.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.